



COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE

CDCULT(2010)21

30 mai 2010

9^e session plénière
Strasbourg, 6 - 7 mai 2010

Rapport de la session plénière

A. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du comité, M^{me} Deiana Danailova, ouvre la session du CDCULT et les délégués adoptent l'ordre du jour de la 9^e réunion plénière. Ils remercient la présidente de ses déclarations liminaires.

1. Allocution du représentant spécial auprès du Secrétaire Général, M. Stoudmann, sur le programme de réforme au Conseil de l'Europe

M. Stoudmann, représentant spécial auprès du Secrétaire Général pour les questions organisationnelles et la réforme, parle du programme de réforme en cours au Conseil de l'Europe. Il présente la réforme comme un défi politique et évoque les conséquences administratives et financières. (L'intégralité de l'allocution de M. Stoudmann figure dans le document CDCULT(2010)20). Plusieurs délégations prennent ensuite la parole pour faire part de leurs réactions et le comité remercie M. Stoudmann de sa présentation détaillée du programme de réforme du Conseil de l'Europe. Le comité prend note de la situation financière de l'Organisation et des perspectives d'accroissement de la responsabilité financière des ministères spécialisés s'agissant de garantir la mise en œuvre des programmes d'activités du Conseil de l'Europe grâce à des contributions volontaires et à des accords partiels et de couvrir les frais de participation de leurs délégués aux réunions des comités directeurs.

2. Allocution de la directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, coordinatrice pour le dialogue interculturel et pour la Campagne antidiscrimination et allocution de bienvenue du directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel.

La directrice générale a suivi l'allocution de M. Stoudmann en étant particulièrement attentive à la dimension politique des activités futures en matière de droits de l'homme, à la contribution de la culture à des sociétés ouvertes, inclusives et participatives et au dialogue interculturel en tant que facteur de stabilité démocratique. Elle évoque les structures de financement des activités futures et en particulier les accords partiels élargis. M^{me} Battaini-Dragoni souligne aussi la coopération étroite et très positive menée avec l'Union européenne. L'ensemble de ses observations sont reproduites dans le document CDCULT(2010)20.

Dans son allocution, M. Robert Palmer, directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, insiste sur l'importance d'orientations claires et substantielles dans la conjoncture économique actuelle. Il montre par des exemples concrets comment recentrer les activités de la direction. Il suggère en premier lieu d'axer les examens des politiques culturelles sur les nouvelles priorités comme les droits culturels, la réglementation des médias, l'intégration, la centralisation/décentralisation, etc. Il précise que les rapports sur les programmes régionaux appellent un soutien et un recentrage supplémentaires (initiatives de Kiev et travaux au Kosovo). Il souligne l'importance de mettre en évidence les questions de fond essentielles, comme les implications sociales du patrimoine et non le patrimoine proprement dit. Il fait aussi observer que le comité devrait examiner le rôle de la culture et des institutions culturelles dans le contexte actuel de la crise financière dans la mesure où la culture est touchée sans oublier les problèmes culturels que pose le changement climatique et qui supposent des changements de comportement et de traditions. Il précise pour finir que la création de réseaux sociaux a entraîné des changements socioculturels fondamentaux qui ne doivent pas être ignorés.

Quant au document sur les priorités de 2011, la culture relève du pilier « Démocratie » au titre de la rubrique « Promotion de la gouvernance et de la stabilité démocratique ». Le budget est réduit de 7 % pour les secteurs intergouvernementaux. En d'autres termes, il faut trouver des solutions de financement créatives pour maintenir les activités. Aucune activité n'est censée être interrompue mais plusieurs activités ne seront plus financées par le budget ordinaire, ce qui signifie que le Comité des Ministres souhaiterait qu'elles se poursuivent mais en étant financées par d'autres sources.

Les Journées européennes du patrimoine (JEP) représentent une initiative très visible et s'inscrivent aussi dans le cadre d'un programme conjoint avec l'UE. Compte tenu de l'existence d'une « réserve de programmes conjoints » sur laquelle le secteur du patrimoine culturel peut compter, ces journées devraient se poursuivre. Les délégués sont encouragés à faire des déclarations pouvant être présentées au groupe de rapporteurs GR-C du Comité des Ministres pour appuyer l'idée d'un accord partiel élargi sur les itinéraires culturels. M. Palmer déclare que les expositions d'art du Conseil de l'Europe sont importantes mais doivent être financées par d'autres moyens, par exemple par des contributions volontaires. De nombreux Etats membres souhaitent maintenir les expositions. Autre exemple, les Artistes pour le dialogue, dans le contexte de l'initiative de Bakou, également entièrement financés par des contributions volontaires, essentiellement de l'Azerbaïdjan.

Les Délégués ont un premier échange de vues et remercient la directrice générale de sa communication détaillée présentant les orientations possibles des travaux futurs du CDCULT et les mécanismes de fonctionnement révisés des accords partiels du Conseil de l'Europe ainsi que le directeur d'avoir exposé son point de vue sur les perspectives d'évolution du programme et du budget, les partenariats futurs et les possibilités de mobilisation des ressources.

3. Rapport de la présidente sur son mandat de l'année

La présidente résume les progrès accomplis au cours des deux dernières années, en particulier sa contribution spéciale aux travaux du comité qui s'est concrétisée par la tenue d'une réunion extraordinaire du Bureau du CDCULT à Sofia en janvier 2009, la participation à des conférences internationales en 2008 et en 2009 et un échange de vues avec la présidence du GT-REF.INST (Groupe de travail du Comité des Ministres sur la réforme institutionnelle) en avril 2009. Elle a en outre pris part, pour le compte du CDCULT, au Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) et au Comité européen pour la cohésion sociale.

4. Elections

Le comité élit M^{me} Christine M. Merkel (Allemagne) présidente du CDCULT et M. David Vitali (Suisse) vice-président pour un mandat d'un an (renouvelable une fois) ainsi que M^{me} Karitas Gunnarsdottir (Islande) et M. Irakli Metreveli (Géorgie) membres du Bureau pour un mandat de deux ans (renouvelable une fois). Il reconduit le mandat de quatre membres du Bureau pour deux années supplémentaires.

M^{me} Battaini-Dragoni félicite la nouvelle présidente et relève trois grands défis pour l'année à venir : elle cite la conduite du processus de réforme, l'accroissement de la visibilité politique du CDCULT auprès d'autres organisations comme l'UE et la proposition du Secrétaire Général de coopérer en matière d'éducation, de culture et de jeunesse avec les pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) qui souhaitent un protocole d'accord.

B. PRIORITES DU CDCULT, EVALUATION ET RELATIONS DE TRAVAIL

5. Activités prioritaires, évaluation, relations de travail

5.1. Vue d'ensemble des conséquences de la réforme du Conseil de l'Europe sur les priorités de travail dans le cadre du programme d'activités du CDCULT 2010/2011 et questions budgétaires connexes

Le directeur présente ce point et propose d'avoir un échange sur l'orientation générale des activités du programme. Il fait part de ses réflexions sur l'importance d'essayer de rationaliser les activités relatives à la culture et au patrimoine culturel et sur la nécessité d'intégrer et de combiner plusieurs activités dans un grand projet, de préférence à plusieurs projets plus petits. Il précise que les programmes sont délimités

dans le temps (le projet 434 s'achève par exemple le 31 décembre 2010) de sorte qu'un examen approfondi sera effectué à la fin de cette année. Le comité remercie le Secrétariat de sa présentation générale des perspectives d'activités, des besoins de hiérarchisation des priorités et de la situation budgétaire de l'Organisation exigeant un financement plus souple des activités du Conseil de l'Europe, dont celles relevant du secteur culturel.

5.2. Présentation de l'évaluation réalisée dans le cadre du programme d'examen des politiques culturelles, du Compendium et de CultureWatchEurope (Projet DG4/2005/434) et implications pour le programme de travail de 2011 et au-delà

Une évaluation du programme DG4/2005/434 : politiques culturelles et gouvernance aux fins de la diversité, du dialogue, de l'accès, de la participation et de la créativité a été effectuée sur la base d'un questionnaire adressé aux délégués du CDCULT, lequel a servi de base à un examen indépendant. Le comité se félicite de l'évaluation et de sa participation active au processus. Il prend note des résultats qui prennent la forme de trois conclusions et de 18 recommandations visant à renforcer les activités relatives aux politiques culturelles. L'évaluation met en évidence l'importance des activités du comité en matière de politique culturelle dans le cadre de la priorité accordée par l'Organisation aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'Etat de droit. Le comité demande au Secrétariat de compléter le document en tenant compte des débats qui ont eu lieu et de le transmettre aux organes d'évaluation et de planification compétents du programme de l'Organisation afin d'assurer un suivi adéquat des activités relevant du projet DG4/2005/434. Les délégués sont aussi invités à apporter leur appui au programme de travail sur les politiques culturelles du CDCULT par des contributions volontaires.

5.3. Présentation du programme d'activités proposé pour 2011

Le Secrétariat donne un aperçu du programme pour 2011 et au-delà. Le comité procède à un échange de vues sur le projet de proposition qui s'appuie sur les projets stratégiques précédents de la Direction de la culture et du patrimoine culturel et naturel et les regroupe dans une initiative unique comprenant des éléments transversaux mettant l'accent sur la participation des citoyens et apportant une valeur ajoutée. Les délégués se félicitent de la nouvelle approche intégrée, y voyant une contribution qui s'inscrit dans le droit fil de la réforme en cours du Conseil de l'Europe.

5.4. Relations de travail avec l'Union européenne à la suite du Traité de Lisbonne

L'ambassadeur de l'UE, M^{me} Pavan-Woolfe, donne des informations sur les relations de travail entre l'UE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture. Elle évoque l'élection récente du Secrétaire Général et le Traité de Lisbonne qui ont des répercussions sur les relations entre les deux organisations et met aussi l'accent sur la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe, autant d'incitations importantes à coopérer. L'essentiel de ses observations est reproduit dans le document CDCULT(2010)20. Les délégations se félicitent des progrès réalisés au niveau de la coopération entre l'UE et le Conseil de l'Europe. Elles félicitent et remercient l'ambassadeur de sa présentation complète et évoquent l'importance d'une coopération accrue entre les deux organisations, y compris pour ce qui est des accords partiels. Le comité se dit aussi intéressé par le développement de la coopération avec l'Union européenne dans le domaine des politiques culturelles, par exemple des examens des politiques culturelles et des projets connexes.

C. ACTIVITES DU CDCULT EN MATIERE DE POLITIQUES CULTURELLES

6. Activités en matière de politiques culturelles

6.1. Evénements récents au niveau national – brefs rapports présentés par les membres du CDCULT

Le document CDCULT(2010)19 résume les développements récents intervenus au niveau national ; les délégués s'abstiennent donc de procéder à un échange approfondi sur ce point.

6.2. Examen de la politique culturelle et analyse en Turquie, en Ukraine et à Malte :

Suivant la nouvelle méthodologie des examens des politiques culturelles qui prévoit un rapport deux ans après la conclusion d'un examen, la déléguée ukrainienne rend compte des suites données et du développement de la politique culturelle depuis l'achèvement de l'examen de la politique culturelle de l'Ukraine en 2007. Elle juge la procédure très ouverte. L'Ukraine dispose d'un ministère *de* la Culture mais pas encore d'un ministère *pour* la culture. Elle précise que de nombreuses évolutions positives sont intervenues, mais que le ministère est toujours perçu comme un administrateur distribuant des fonds. Un nouveau groupe est aujourd'hui chargé de la planification stratégique au sein du ministère, mais la stratégie novatrice globale n'est pas encore pleinement appliquée. M. Terry Sandell, rapporteur chargé du rapport précédent sur l'Ukraine, évoque ensuite la procédure d'examen, les progrès réalisés et le fait qu'aujourd'hui les bonnes questions sont posées. Les experts ont sous-estimé la capacité de réforme du ministère de la Culture en l'absence de réforme entreprise ailleurs. M. Sandell se félicite de l'honnêteté du rapport soumis et du travail approfondi qui a été fait. Suit un débat sur ce point : la délégation géorgienne insiste sur l'utilité des examens des politiques culturelles et du patrimoine culturel dans le processus de démocratisation. La Bulgarie félicite l'Ukraine de ses travaux et met en avant la possibilité d'un examen sectoriel. La Bulgarie demandera un examen de ce type dans le domaine des arts de la scène. Le délégué autrichien critique l'absence de progrès en Ukraine. La Finlande félicite l'Ukraine pour les suites données à l'examen et pour finir la France félicite l'Ukraine pour son courage.

Le comité remercie les autorités ukrainiennes pour leur rapport consacré aux suites données à l'examen de la politique culturelle de 2007, et notamment aux recommandations formulées par le groupe d'experts indépendants, et se félicite de l'ajout du compte rendu des réactions suscitées par la méthodologie employée pour cet examen. Il prend note du report de la deuxième visite de l'équipe d'experts indépendants du Conseil de l'Europe et encourage les autorités turques à rester mobiliser en faveur du processus d'examen dans l'optique de la présentation attendue de cet exercice lors de la session plénière du CDCULT du printemps 2011. Pour finir, les délégués félicitent les autorités maltaises du lancement prochain de leur nouvelle politique culturelle et de l'invitation adressée aux experts indépendants du Conseil de l'Europe de se rendre dans le pays et de formuler des observations sur la nouvelle politique.

La Fédération de Russie attend avec impatience l'actualisation de l'examen précédent de sa politique culturelle et l'étude de questions comme les industries culturelles, la centralisation et la décentralisation, les aspects religieux, l'éducation artistique, les artistes et la culture russe telle qu'elle est diffusée dans le monde entier par les artistes. Le CDCULT se félicite aussi de la date à venir de l'examen de la politique culturelle de la Fédération de Russie dans le cadre du Plan d'action sur la culture élaboré entre le ministère de la Culture, la Fédération de Russie et le Conseil de l'Europe.

6.3. Etat d'avancement du Compendium et de l'initiative CultureWatchEurope

Le Secrétaire du CDCULT rend compte de l'état d'avancement des activités du Compendium concernant l'extension géographique et le développement du contenu du système d'information ainsi que de la récente réunion des auteurs du Compendium tenue en 2010. Cette réunion était organisée par le Gouvernement suisse dans le cadre de la présidence suisse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et a en outre été l'occasion d'une audition sur les politiques suisses en matière de diversité culturelle et d'un échange avec des experts sur des questions relatives aux droits culturels. Lors du débat qui suit, la Finlande estime que la récente évaluation du projet est particulièrement positive et a un grand retentissement, ce qui est en parfaite contradiction avec l'absence de fonds provenant du budget ordinaire de l'Organisation. La Croatie s'associe à la Finlande. La France est très impressionnée et offre 10 000 euros à titre de contribution volontaire au projet. Chypre est d'avis que le Compendium donne des informations concrètes et non négligeables sur la gouvernance et la politique culturelle. La Suisse approuve l'approche consistant à relier une réunion des auteurs du Compendium aux débats sur la

politique publique. Pour les délégués, certaines questions concernant l'« open Compendium » restent en suspens, comme celle de la méthodologie du Compendium inspirant des initiatives d'autres organes ou instituts régionaux en vue de la mise en place de systèmes analogues. La Belgique fait observer que le Conseil de l'Europe devrait davantage se concentrer sur les questions relatives aux droits culturels, ce dont la Grèce et la Fédération de Russie se font l'écho, cette dernière demandant que le projet de décision soit adapté en conséquence. L'Allemagne et l'Autriche regrettent que des fonds n'aient pas été prévus pour le projet en 2010. L'Azerbaïdjan insiste sur les capacités du projet en termes de contenu, de mise en place de réseaux et de travaux comparatifs et plusieurs autres délégations font allusion au potentiel que le projet présente pour faire face aux préoccupations des gouvernements et d'autres organes internationaux. La directrice générale fait part de sa préoccupation face à l'usage du Compendium par d'autres partenaires extérieurs et suggère la mise en place éventuelle d'une base juridique (par exemple sous la forme d'un protocole d'accord.) Elle propose aussi que le CDCULT se consacre plus expressément aux droits culturels.

Le comité demande pour finir à son Bureau de suivre de près la question de l'extension géographique éventuelle du système d'information. Il remercie le Gouvernement suisse d'avoir accueilli la réunion des auteurs du Compendium en 2010 et invite le Secrétariat à faire un inventaire des travaux antérieurs et actuels sur les droits culturels, y compris ceux d'autres organisations internationales, en vue de créer éventuellement un groupe de réflexion. Il prend note de l'évolution de la stratégie relative aux ressources du Compendium et invite les membres du CDCULT à verser des contributions volontaires en 2010, conformément aux décisions prises par le comité en 2009 sur la mobilisation des ressources. Le CDCULT souligne l'importance d'un projet Compendium pleinement opérationnel et suffisamment financé comme cheville ouvrière de « CultureWatchEurope »

Les progrès et activités de CultureWatchEurope (CWE) sont présentés par le Secrétaire du CDCULT et le directeur donne des informations supplémentaires sur la conférence à venir. Lors du débat, la délégation polonaise se félicite de l'étroite coopération entre le Conseil de l'Europe et la Pologne au sujet de la Conférence de 2010 et juge les documents d'information très concrets. Pour la Finlande, CWE est sur la bonne voie et l'appellation est acceptée. Le nouveau projet intégré de la direction est la preuve de la reconnaissance du concept CWE. L'Autriche fait grand cas du livre de Cracovie, résultat de la première Conférence CWE tenue en 2009 (voir ci-dessous). La présidente demande des précisions sur le thème de la Conférence CWE de 2010 et sur les préoccupations de l'UE à cet égard. Le directeur donne des explications sur les questions de fond d'après la compréhension qu'il en a. Chypre propose un nouveau titre possible : « De la politique culturelle à la gouvernance culturelle ».

Le comité se félicite de l'ensemble des progrès réalisés en relation avec CultureWatchEurope et des résultats de la première conférence sur le thème « Culture et développement en Europe 20 ans après la chute du communisme » (Cracovie, 4-6 juin 2009), du suivi donné par la Conférence de l'EUNIC « Breaking down Barriers » (28 octobre 2009) et prend note des conclusions tirées de ces événements en vue d'un éventuel suivi au niveau national et en tant que contribution à la Conférence CWE de 2010. Il se félicite aussi de l'état d'avancement des travaux préparatoires de la prochaine Conférence CultureWatchEurope sur le thème « Repenser la politique culturelle : vers un nouveau paradigme » (titre provisoire), qui privilégie tout particulièrement les répercussions de la crise financière sur la culture, notamment par une analyse du rôle essentiel joué par l'Etat dans la diffusion de la culture, la constitution de nouveaux partenariats multiples et l'émergence de nouveaux modèles de gestion. Les membres du CDCULT sont invités à soutenir l'initiative CultureWatchEurope en demandant aux Etats membres de verser des contributions volontaires qui serviront au portail d'accès CWE, aux moteurs de recherche communs et à la Conférence de 2010.

6.4. Politiques cinématographiques

Le Secrétariat présente le projet de révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique. L'Autriche suggère que le Secrétariat prenne contact avec les organes compétents dans les Etats membres avant d'aller plus loin. La Bulgarie signale que l'UE a commencé à travailler sur les

problèmes de coproduction (activité à venir Media Mundus). L'absence de mécanisme de suivi dans la convention est considérée comme une lacune grave par la Grèce et par d'autres délégations et l'impact des nouvelles technologies tend aussi à aller dans le sens d'une révision de la convention. Certains délégués ne sont pas prêts à prendre une décision pendant la session plénière ; d'autres ne souhaitent pas ouvrir la convention à des pays non européens. La Géorgie propose de consacrer une étude d'experts à la nécessité de réviser la convention. L'Allemagne est d'avis, comme la Grèce, que la Convention devrait être révisée au bout de quinze ans et que les Etats membres devraient être associés très étroitement à ce processus au sujet duquel des précisions supplémentaires sont nécessaires, y compris un budget. Le Danemark estime qu'il est préférable de laisser les organes cinématographiques nationaux se prononcer sur la nécessité d'une révision éventuelle. Le comité accepte pour finir d'étudier la nécessité, la faisabilité et le coût d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique sans préjuger de son résultat et demande au Secrétariat de fournir une feuille de route détaillée concernant le processus, et notamment les incidences juridiques, et de l'informer régulièrement de l'état d'avancement du processus.

D. ACTIVITES DU CDCULT EN MATIERE DE DIALOGUE INTERCULTUREL

7. Activités liées au dialogue interculturel – Etat d'avancement des projets en cours :

– Cités interculturelles

La notion de cité culturelle consiste à ajouter une dimension culturelle aux efforts faits par les villes pour intégrer des communautés diverses. Son principe sous-jacent est le suivant : les villes peuvent faire de la diversité une ressource si elles la gèrent mieux, si elles deviennent « compétentes culturellement » et adaptent leurs politiques, mécanismes de gouvernance et services aux besoins et aux spécificités culturelles de populations diverses. Cela suppose aussi un nouveau discours, la prise en compte des perceptions de l'autre et des liens entre les cultures en tant qu'élément central de l'effort d'intégration. Le modèle d'intégration interculturelle aide les villes à créer une culture de la diversité, c'est-à-dire une culture dans laquelle la diversité est célébrée comme une ressource, les mécanismes de gouvernance sont à même de gérer comme il convient le conflit culturel et les autorités et services publics ont une maîtrise suffisante de la compétence culturelle pour pouvoir s'adapter aux besoins de populations diverses.

Le programme pilote des cités interculturelles a élaboré et expérimenté une approche de l'intégration qui aide les villes à réaliser le potentiel de la diversité par la mise en place de stratégies interculturelles dans différents domaines d'action et à divers niveaux de gouvernance, en partenariat avec toutes les parties prenantes, y compris les médias.

Le programme pilote a aussi débouché sur une série d'instruments propres à adapter les politiques des villes aux besoins de l'intégration interculturelle, à évaluer les progrès et à obtenir le soutien et des idées d'autres villes partageant les mêmes objectifs dans le monde entier.

La communauté d'apprentissage des cités interculturelles s'élargira à partir de 2011, avec une nouvelle série de 11 cités qui travailleront avec les membres actuels des réseaux pour appliquer et développer encore le modèle d'intégration interculturelle.

Le comité note avec une profonde satisfaction les réalisations du Programme pilote des cités interculturelles et le vif intérêt qu'il a suscité auprès des collectivités locales en Europe et au-delà. Il soutient pleinement l'élargissement de la communauté d'apprentissage des cités interculturelles, qui devra être financé en partie par les contributions des villes ou par d'autres sources. Les délégués encouragent le développement de la base de connaissances et de la boîte à outils des cités interculturelles par une coopération avec les instituts de recherche compétents. Ils se félicitent de l'intérêt continu de la Commission européenne pour ce programme et de l'organisation d'une nouvelle action conjointe à partir

de 2011. Pour finir, le comité invite ses membres à diffuser largement des informations sur les cités interculturelles auprès des organisations et institutions nationales et locales concernées.

– Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : décisions relatives à la mention et à la labellisation de nouveaux itinéraires et mise en place d'un accord partiel

Pour ce qui est de la mention et de la labellisation de nouveaux itinéraires, le comité remercie les autorités de la Grèce et du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'Institut européen des itinéraires culturels de l'excellente organisation du Forum de Delphes qui a eu lieu les 17 et 18 avril 2010. Il prend note de la charte présentée à Delphes qui met en avant les enjeux importants pour l'avenir des itinéraires culturels, notamment en lien avec la nécessité de développer des outils et des produits pour un tourisme culturel, social et éthique, la valorisation du patrimoine culturel et le développement régional et local. Le forum a clairement montré les effets transversaux de la culture dans d'autres secteurs de la société. Les délégués soulignent la nécessité de faire un effort particulier pour assurer la promotion et un financement adéquat des itinéraires culturels, se félicitent du soutien apporté par la Commission européenne et le Parlement européen au Programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et appellent au renforcement de la coopération entre ces institutions et le Conseil de l'Europe dans le domaine des itinéraires culturels et du tourisme culturel. Le CDCULT remercie l'Institut européen des itinéraires culturels de sa compétence et les autorités luxembourgeoises de leur contribution financière majeure à l'institut. Il renouvelle sa confiance aux représentants du comité consultatif et invite le Comité des Ministres à renouveler le mandat du Conseil d'orientation des itinéraires culturels pour la période transitoire en attendant la mise en place éventuelle d'un accord partiel sur les itinéraires culturels, notant que la réunion du comité devra être financée par des contributions volontaires. Le CDCULT accorde la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » à cinq itinéraires nouveaux : la Route des abbayes cisterciennes, celle des cimetières en Europe, l'itinéraire Saint-Olav, la Route européenne du patrimoine thermal et les Chemins de l'art rupestre préhistorique. Il approuve le label « Itinéraire culturel officiel » pour deux réseaux et prend note de l'évolution positive de deux itinéraires. Le comité décide de prolonger d'un an le délai pour finaliser la procédure d'habilitation de 12 itinéraires et de laisser de côté la Route des Vikings dans l'attente d'un nouveau réseau. Le label « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » est retiré à l'itinéraire Architecture sans frontières à la demande de ce dernier.

S'agissant de la mise en place d'un accord partiel élargi sur les itinéraires culturels, de nombreuses délégations y sont, à la suite de débats, favorables, insistant sur la souplesse et la viabilité d'un arrangement de ce type. Le comité discute aussi de la notion de tourisme culturel (économie créative) pour les itinéraires culturels ainsi que du lien entre le label du patrimoine culturel de l'UE et les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Dans son intervention, la directrice générale insiste sur le fait que ces travaux ne font pas double emploi avec le label du patrimoine européen et qu'elle assure la coordination à ce sujet au plus haut niveau. Le comité conclut son débat en souscrivant à la proposition et en encourageant le Secrétariat à poursuivre les négociations en vue de la création d'un accord partiel élargi sur les itinéraires culturels (APE). Il invite les membres du CDCULT à tout mettre en œuvre pour s'assurer que leurs pays respectifs adhèrent à cet accord et rappelle l'importance de prendre en compte la Résolution (2007)12 du Comité des Ministres sur la définition d'un itinéraire culturel. Les délégués invitent le Secrétariat à fournir un document d'information actualisé sur l'élaboration d'un accord partiel élargi en vue de préparer au niveau national les discussions que le GR-C tiendra lors de sa réunion du 8 juin, y compris des informations sur le coût estimé de l'adhésion des Etats membres pris individuellement ainsi que des précisions sur la distinction entre le profil « itinéraire culturel » et le label « patrimoine culturel ».

– Expositions d'art et événements culturels du Conseil de l'Europe

Le Secrétariat rend compte de l'état d'avancement des travaux préparatoires de l'exposition à venir « L'art depuis 1945 ». A la suite du rapport, le délégué de la Géorgie demande comment il est possible d'éviter de représenter la dernière guerre sur le sol européen. La délégation de la République slovaque fait part de son souhait de participer au projet et demande des précisions sur le nombre d'endroits où il sera possible

de voir l'exposition. Parmi les autres questions, les délégués demandent des précisions complémentaires sur les aspects pratiques et financiers de l'exposition et la Fédération de Russie fait part de son souhait de participer activement à l'exposition. Henry Meyric Hughes, commissaire général de l'exposition « L'art depuis 1945 » est présent et explique que l'exposition ne sera pas chronologique mais thématique. Il est important que cette exposition suscite des questions chez le visiteur et ne se contente pas de donner des réponses rapides et toutes prêtes. Le directeur explique que les expositions d'art ne portent que sur des thèmes étroitement liés aux valeurs du Conseil de l'Europe et ne sont financées que par des contributions volontaires, ce qui n'a aucune incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation. En conclusion, le comité prend note de l'état d'avancement des travaux préparatoires de l'exposition « L'art depuis 1945 » et encourage la poursuite des négociations avec les musées et les ministères, notamment sous l'angle des frais de transport et d'assurance des œuvres prêtées. Il invite les membres du CDCULT à verser des contributions volontaires aux fins de l'organisation et de toute autre assistance utile à la réalisation des expositions.

– Les artistes pour le dialogue

Le comité procède à un échange de vues et prend note du rapport intérimaire de l'initiative « Les artistes pour le dialogue ». Il encourage le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre de l'initiative comme prévu. Il prend note des trois projets pilotes proposés et invite les Etats membres à les soutenir. Pour finir, il remercie les autorités azerbaïdjanaises du soutien généreux qu'elles ont apporté à ce jour à l'initiative « Les artistes pour le dialogue ».

E. PROPOSITIONS POUR ATTENTION PARTICULIERE DU CDCULT

8. Projet de recommandation de la cohésion sociale « Compétences interculturelles dans les services sociaux »

M^{me} Gilda Farrell de la Direction générale de la cohésion sociale présente le projet de recommandation intitulé « Compétences interculturelles dans les services sociaux » préparé par le Comité européen pour la cohésion sociale (CDS). Le CDS a proposé de coopérer avec le CDCULT sur le texte de la recommandation et éventuellement d'en faire une activité commune. Le CDCULT en prend note avec intérêt et se déclare prêt à formuler des observations sur le projet de recommandation avant le 10 juin 2010. Il accepte aussi de lancer la recommandation en tant qu'initiative conjointe du CDS et du CDCULT.

9. Information sur le Forum mondial pour le dialogue interculturel 2011 – Bakou (Azerbaïdjan), présentée par la déléguée de l'Azerbaïdjan

A la suite de la présentation de cette activité par la déléguée azerbaïdjanaise, le comité prend note avec intérêt du Forum mondial pour le dialogue interculturel qui doit se tenir à Bakou en avril 2011. Il constate que l'initiative est soutenue par l'UNESCO, l'Alliance des civilisations et l'ISESCO et demande des informations complémentaires sur les thèmes particuliers qu'il est prévu d'aborder et sur l'état d'avancement de l'organisation de cette manifestation importante.

10. Information sur une initiative des autorités russes de créer les Jeux de Delphes du Conseil de l'Europe (Professional Art) présentée par la déléguée de la Fédération de Russie

Le comité examine brièvement la proposition de créer les jeux de Delphes du Conseil de l'Europe. Faute toutefois d'informations plus concrètes des auteurs russes de la proposition et des autorités, il décide de retirer le point relatif aux jeux de Delphes pour le moment. Des précisions de la part des organisateurs seraient souhaitables en vue de la préparation d'une décision du CDCULT.

11. Déclaration sur la situation des artistes interprètes par la Fédération internationale des musiciens (FIM)

Le Secrétariat reçoit une déclaration sur la situation des artistes interprètes de la Fédération internationale des musiciens (FIM) pour présentation au CDCULT. Le comité prend note avec intérêt du projet de résolution sur la reconnaissance des droits fondamentaux des artistes interprètes.

12. Préparation de la 9^e réunion du Bureau du CDCULT (automne 2010)

Le comité décide de fixer ultérieurement les dates de la session d'automne de son Bureau.

13. Divers

La délégation russe propose de tenir une conférence des ministres en 2012 sur un thème lié aux droits culturels. Le comité prend note de cette proposition et suggère que son Bureau approfondisse le sujet sur la base des besoins du Conseil de l'Europe en matière de conférences de ce type, du résultat de l'inventaire à venir (voir la décision au point 6.3) et en coopération avec la Fédération de Russie.

F. ADOPTION DE LA LISTE DES DECISIONS ET FIN DE LA SESSION

Le comité décide d'adopter la liste des décisions selon la procédure écrite une fois cette dernière établie par le Secrétariat et l'accord des délégués obtenu.